RÉGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PENSION CHATS - PETITS MAMMIFÈRES

Présentation de l'entreprise :

Instant Animal est une micro entreprise spécialisée dans la pension canine/féline, garde à domicile, l'éducation et le bien-être animalier créée le 2 avril 2021.

La société propose :

- Des prestations de pension familiale pour chiens et chats et petits mammifères
- Des prestations de garde à domicile pour les animaux de compagnie
- Des prestations d'accompagnement dans le choix de race et l'accueil d'un chiot ou chien adulte (étude sur devis)
- Des prestations d'éducation canine
- Des prestations de conseils en comportements canins
- Ecole du chiot

Dirigeante : Sandrine FEVRE

Titulaire du Certificat de Capacité ACACED Chiens/Chats/Autres animaux de compagnie

Diplômée de secourisme canin

Membre d'une association de chiens de travail à l'eau

Siège Social : 1 Allée du Mistral 21910 Noiron Sous Gevrey

Email : contact@instantanimal.fr

Téléphone : 0663226609

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle chez MEDINAT

Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Côte d'or

Statut juridique d'auto entrepreneur, SIRET 89758669900018

(Pour des raisons d'assurance et de réglementation, Instant Animal ne prend pas en charge les chiens de 1ère et 2ème catégorie)

Objet :

Prestations de pension chats/petits mammifères jour et nuit en box et chalet avec d'autres animaux de même espèce.

Accueil maximum : 4 chats, 4 petits mammifères.

- Les chats sont accueillis dans un chalet d'une superficie totale de 9 m2 avec différents jeux et cachettes pour maintenir leur activité.
- Les petits mammifères sont accueillis dans 4 logements de 1.50*50 avec petite maison et un lieu commun pour courir et sauter.

Nettoyage des lieux d'hébergement tous les jours.

Chaque animal possède son propre couchage, sa propre litière pour les chats (fournie par la pension), son coin repas individuel avec eau à disposition.

Réservations :

Les réservations peuvent s'effectuer :
– sur le site www.instantanimal.fr à l'aide du formulaire dédié
– par email à l'adresse suivante : contact@instantanimal.fr

Tarifs et modalités de paiement (par jour) :

Tarif pension féline : 16 euros

Tarif pension petits mammifères : 10 €

(3 euros supplémentaires sur le coût de la prestation en cas de garde un jour férié si non compris dans une prestation de 7 jours minimum)

La nourriture est fournie par le client en quantité suffisante. Nous ne souhaitons pas modifier le régime alimentaire de votre animal.

La pension accepte les effets personnels (couchage et jouets) de votre animal mais décline toute responsabilité en cas de dégradation de ces derniers.

La prestation est à régler :

- 30 % d'acompte à la signature du contrat (encaissé 10 jours avant le début de la prestation)
- Le restant au début de la prestation en espèces ou virement

Nos tarifs s'appliquent pour un animal avec le même propriétaire.
La prestation de plus de 1 animal, fera l'objet d'un devis soumis à acceptation du client.

Une facture est transmise au Client par mail après chaque prestation.

Le client s'engage lors de la signature du contrat à payer les éventuels frais supplémentaires (factures de la clinique en cas d'accident ou maladie et frais kilométriques évalués à 0.30 € par kilomètre, frais de nourriture…)

Le client aura été averti (mail, SMS) par Instant Animal qui s'engage à présenter les justificatifs correspondants. Le propriétaire donnera ainsi son accord à Instant Animal pour emmener l'animal à la clinique vétérinaire située zone industrielle 21170 Saint Usage, tel : 0380779877

Horaires de la pension :

- Arrivée prévue le matin entre 8h et 10h
- Départ en fin de journée entre 17h et 19h

En cas de dépassement, merci d'en avertir dès que possible la société Instant Animal.

Droit de rétractation suite à la signature du devis :

Le client dispose d'un délai légal de 14 jours francs pour exercer son droit de rétractation à compter de la date de l'acceptation du contrat.
Ce droit de rétractation ne peut plus s'exercer dans le cas où le début de la prestation se ferait dans un délai inférieur à ces 14 jours francs (articles L121-20 et L121-20-2 du Code de la Consommation) .

Annulation de la prestation :

En cas d'annulation de la prestation par le client avant la date convenue sur le contrat, les frais suivants devront être réglés :

- Annulation dans les 10 jours précédant le séjour, l'acompte sera encaissé ; sauf cas de force majeure.

En cas de retour avant la date de la dernière visite telle que stipulée dans le contrat, le client devra prévenir Instant Animal dès que possible. Dans cette éventualité, la prestation restera due dans son intégralité : aucun remboursement ne sera effectué.

Dans le cas exceptionnel où Instant Animal serait dans l'impossibilité d'honorer sa prestation, le client sera systématiquement prévenu AVANT le début de la prestation et sera intégralement remboursé.

Obligations :

Le client s'engage impérativement à mettre à disposition de Instant Animal :

– Le carnet de vaccination/santé de chacun des animaux (les vaccins doivent être à jour)

- Pour les chiens : CHPPIL (maladie de carré, parvovirose), hépatite de Rubarth, leptospirose + toux de chenil
  Le vaccin contre la rage n'est pas obligatoire à ce jour
- Pour les chats : TCL (typhus, coryza et leucose)
- Pour les petits mammifères, lapins : myxomatose, le VHD1 et le VHD2.
- Tout animal doit être vermifugé et traité contre les parasites

– La fiche de renseignement de l'animal
– La nourriture habituelle en quantité nécessaire pour toute la durée du séjour en pension

Le propriétaire se doit d'être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal durant son séjour à la pension. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert de responsabilités pur et simple.

Santé de l'animal :

Le client s'engage à ce que son/ses animaux se trouve(nt) en bonne santé. Si un animal est malade ou affaibli en raison de son âge ou à la suite d'une maladie, le client s'engage à en avertir Instant animal avant toute prestation et à ce que l'animal soit suivi par un vétérinaire.

Instant Animal se réserve le droit de refuser une prestation pour un animal dont le statut médical impliquerait des soins médicaux lourds.

Instant Animal n'assurera pas de prestations pour des animaux porteurs du coryza ou du typhus, et ce afin d'éviter tout risque de contamination des chats des autres clients.

Certaines maladies pouvant être présentes dans l'organisme des chats mais non visibles, Instant Animal ne pourra être tenu pour responsable des pathologies suivantes : leucose, PIF, FIV (sida du chat), teigne, coryza, insuffisance rénale, insuffisance hépatique.

Instant animal ne peut être tenue responsable du décès de l'animal, durant le séjour de l'animal confié, de vol, de maladies ou accident résultant de cas fortuit ou de force majeure ou inhérent à la nature de l'animal (Art. 103 du Code Commercial et Art. 1929-1933-1133-1134 du Code Civil).

En cas de décès, une autopsie sera pratiquée pour en déterminer les causes et une attestation sera délivrée par le praticien.

En cas de refus de l'autopsie de la part du client, la pension dégage toute responsabilité quant au décès de l'animal.

- J'accepte l'autopsie - Je refuse l'autopsie

Droit à l'image :

Dans le cadre de la promotion de son activité, Instant Animal est susceptible de diffuser des photos / vidéos des animaux de ses Clients et leurs témoignages sur ses médias personnels : site internet, réseaux sociaux, supports papiers… L'autorisation de publication sera demandée au Client sur la fiche de renseignement de l'animal. En cas de refus, aucune photo et vidéo de l'animal ne sera publiée. En cas d'autorisation, Instant Animal ne peut être tenu responsable en cas d'utilisation frauduleuse de la photo / vidéo de l'animal par un tiers.

Acceptation du présent règlement

Date : Signature Instant Animal

Date : Signature précédée de la mention « lu et approuvé »